



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation



Province de Québec  
**MRC de la Haute-Côte-Nord**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer tenue le 17 janvier 2018 à l'endroit ordinaire des séances. L'avis de convocation a été transmis par Xpresspost le 9 janvier 2018 à tous les conseillers(ères) y compris ceux étant absents lors de la présente séance. Sont présent(e)s les conseillères et les conseillers suivant(e)s : madame Danielle Barrette ainsi que messieurs Roberto Emond, Lucien Savard et Hygan Tremblay. En l'absence du maire et de sa suppléante, les conseillers présents identifient monsieur Robin Paradis à titre de président de la séance, tous membres et formant quorum. Est également présent le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Simon Thériault.

Absents : madame Hélène Tremblay et monsieur Gontran Tremblay

Les sujets à l'ordre du jour sont les suivants :

- Adoption des prévisions budgétaires 2018 et du plan triennal d'immobilisation. (Rés.)
- Règlement no. 18-292 décrétant la tarification des différentes salles et des services municipaux pour 2018. (Rés.)
- Règlement relatif à l'imposition 2018 de la taxe foncière générale, d'une taxe spéciale pour le service de l'égout et des taxes de services d'aqueduc et de l'égout. (Avis de motion)
- Règlement relatif à la gestion des matières résiduelles et fixant la tarification pour le service de gestion des matières résiduelles pour l'année d'imposition 2018. (Avis de motion)
- Période de questions pour les contribuables.

Le président, monsieur Robin Paradis ouvre la séance extraordinaire à 19h.

**18-01-7103**

### **ORDRE DU JOUR/ ACCEPTATION**

Il est proposé par monsieur Hygan Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

**18-01-7104**

### **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a tenu une rencontre de travail le 13 janvier 2018 en présence du directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité;



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le document explicatif du budget 2018 présenté au conseil municipal établit des dépenses à 2 928 084\$ et des revenus s'élevant également à 2 928 084\$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a également pu discuter du plan triennal d'immobilisation;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pu poser toutes leurs questions et obtenu toutes les réponses en lien avec ledit document explicatif;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent que ledit document explicatif reflète fidèlement les orientations à prendre pour 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle Barrette et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les prévisions budgétaires de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer pour l'année financière 2018 établissent des revenus pour un total de 2 928 084\$ et des dépenses pour un total de 2 928 084\$;

QUE le plan triennal d'immobilisation établit comme suit soit adopté :

- Mise aux normes de l'eau potable (poursuite et fin de la réfection des puits d'alimentation en eau potable);
- Mise aux normes de l'eau potable (augmentation réservoir, équipements, poste de surpression supplémentaire);
- Réfection extérieure de l'édifice municipal;
- Mise aux normes du système de traitement des eaux usées de la marina;
- Consolidation du quai enroché et sécurisation du quai municipal;
- Achat et installation de yourtes sur le site du belvédère.

QUE pour l'exercice financier 2018, le salaire des employés réguliers et permanents est fixé comme suit :

- |   |                |
|---|----------------|
| ➤ Directeur général et secrétaire-trésorier : | 53 045\$/ an   |
| ➤ Inspecteur municipal :                      | 54 026\$/ an*  |
| ➤ Secrétaire-trésorière adjointe :            | 42 469\$/ an** |
| ➤ Agent de développement :                    | 40 000\$/ an   |
| ➤ Secrétaire administrative :                 | 18.01\$/ heure |

\* Compensation de 3 601\$ sous forme de REER pour heures supplémentaires travaillées (2.5h/semaine x 52 semaines x 27.70\$).

\*\* Compensation de 2 654\$ pour heures supplémentaires travaillées (2h/semaine x 52 semaines x 25.52\$) en plus du salaire régulier à 32h par semaine.

QUE le tarif horaire du journalier occasionnel, est fixé à 19.48\$ l'heure et pour les journaliers spécialisés en eau potable, le tarif horaire est fixé à 20.56\$ l'heure. Le tarif horaire pour le préposé à l'accueil et l'entretien au camping est fixé à 18.20\$ l'heure.

QUE le REER soit fixé à 6% du salaire brut de l'année précédente pour les employés permanents (directeur général, secrétaire-trésorière adj., inspecteur municipal et agent de développement).

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

**18-01-7105**

### **RÈGLEMENT NO. 18-292 DÉCRETANT LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTES SALLES ET DES SERVICES MUNICIPAUX POUR 2018**

CONSIDÉRANT QUE le 19 décembre 2016 la Municipalité a adopté le règlement no. 16-277 décrétant la tarification des différentes salles et des services municipaux;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a été préalablement donné le 6 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., F-2.1), les municipalités peuvent prévoir que leurs biens, services ou activités soient financés, en tout ou en partie, au moyen d'un mode de tarification;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer d'imposer une tarification pour les biens, services et activités qu'elle fournit;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance du 17 janvier 2018 et tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et qu'un résumé de son contenu a été lu lors de la présentation de l'avis de motion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Lucien Savard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le règlement portant le no 16-277 soit abrogé et remplacé par le règlement no. 18-292 et qu'il soit statué et ordonné ce qui suit, à savoir :

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD

#### **Règlement numéro 18-292**

### **RÈGLEMENT DÉCRETANT LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTES SALLES ET DES SERVICES MUNICIPAUX POUR 2018**

#### **ARTICLE 1 : PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si ici au long récité.

#### **ARTICLE 2 : OBJET DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement a pour but d'établir une tarification afin de financer les biens, les services et les activités de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer pour l'année 2018.

#### **ARTICLE 3 : TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX**

Les tarifs applicables par la Direction générale et le Service de la trésorerie sont ceux apparaissant à l'annexe «A» jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Les tarifs applicables par le Service du greffe sont ceux apparaissant à l'annexe «B» jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

Les tarifs applicables par le Service d'urbanisme sont ceux apparaissant à l'annexe «C» jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Les tarifs applicables par le Service des travaux publics sont ceux apparaissant à l'annexe « D » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Les tarifs applicables par le Service des loisirs sont ceux apparaissant à l'annexe «E» jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

### **ARTICLE 4 : COMPTES EN SOUFFRANCE**

Tout compte en souffrance pour la tarification des biens, des services et des activités de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer après échéance porte intérêt au taux de 8% par année. Advenant le non-paiement dans les délais prévus, le trésorier peut les prélever avec dépens par les moyens prévus par le Code municipal.

### **ARTICLE 5 : ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté par le Conseil de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer lors de sa séance extraordinaire tenue le 17 janvier 2018 et signé par le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY  
Maire

\_\_\_\_\_  
Simon THÉRIAULT  
Directeur gén. et sec.-très.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

**Avis de motion**

### **RÈGLEMENT RELATIF A L'IMPOSITION 2018 DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE, D'UNE TAXE SPÉCIALE POUR LE SERVICE DE L'ÉGOUT ET DES TAXES DE SERVICES D'AQUEDUC ET DE L'ÉGOUT**

#### **AVIS DE MOTION**

Je, soussigné, Roberto Emond, conseiller, donne par la présente, avis de motion, qu'à une séance ultérieure du conseil municipal sera adopté un règlement relatif à l'adoption de l'imposition pour 2018 de la taxe foncière générale, d'une taxe spéciale pour le service de l'égout et des taxes de services d'aqueduc et de l'égout.

DONNÉ À PORTNEUF-SUR-MER, LE 17 JANVIER 2018.

\_\_\_\_\_  
Roberto Emond, conseiller no. 3



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

### Avis de motion

### **RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET FIXANT LA TARIFICATION POUR LE SERVICE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR L'ANNÉE D'IMPOSITION 2018**

#### **AVIS DE MOTION**

Je, soussigné, Roberto Emond, conseiller, donne par la présente, avis de motion, qu'à une séance ultérieure du conseil municipal sera adopté un règlement visant à fixer les taux pour le service de gestion des matières résiduelles pour l'année d'imposition 2018.

DONNÉ À PORTNEUF-SUR-MER, LE 17 JANVIER 2018.

\_\_\_\_\_  
Roberto Emond, conseiller no. 3

### Info

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

La période de questions a débuté à 19h14 pour se terminer à 19h24.

#### **Sujets :**

- Une contribuable questionne le conseil municipal sur les montants établis dans les postes de loisirs afin d'obtenir plus de détails sur ce qui est prévu pour les infrastructures.
- Une autre contribuable demande plus de détails sur les revenus de transferts conditionnels qui augmentent considérablement.

### 18-01-7106

### **FERMETURE DE LA SÉANCE**

À 19h25, il est proposé par monsieur Roberto Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit et est fermée.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY  
Maire

\_\_\_\_\_  
Gontran Tremblay  
Maire

\_\_\_\_\_  
Simon Thériault  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier